



Revue
jésuites

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

103 N° 6 1981

L'Église, peuple de Dieu

Gustave DEJAIFVE (s.j.)

p. 857 - 871

<https://www.nrt.be/fr/articles/leglise-peuple-de-dieu-992>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

L'Eglise, peuple de Dieu

Où en est l'ecclésiologie ?

Déjà en 1940, dans un essai¹ qui suscita quelque émoi dans les cercles théologiques, le Père M.D. Koster, O.P., dénonçait les insuffisances et les défauts de méthode de l'ecclésiologie². A quarante ans de distance, on peut se demander si le mystère de l'Eglise a trouvé son expression théologique satisfaisante. Il suffit de parcourir l'ouvrage³ que vient de publier le Père Battista Mondin pour se rendre compte que nous en sommes encore loin. En effet l'auteur recense les principaux livres et articles qui depuis trente ans ont été consacrés à l'ecclésiologie. Tous abordent l'Eglise selon des perspectives (ou, comme dit le P.M., des orientations : « indirizzi ») qui mettent en lumière différents aspects du mystère :

- son aspect d'incarnation (mystère théandrique ; cf. Card. Journet) ;
- son aspect kérygmatic (service de la Parole ; cf. Barth, Bultmann) ;
- sa structure de communion (Brunner, Hamer) ;
- son caractère sacramentel (Sammelroth, Schillebeeckx) ;
- son caractère pneumatique (Küng, Mühlen) ;
- son insertion dans l'histoire (de Lubac, Bouyer) ;

tous éléments importants, certes, mais qui ne se trouvent pas parfaitement intégrés dans une synthèse organique — ce que l'auteur admet volontiers lorsqu'il apprécie ces divers essais.

Au vrai, ce qui manque le plus, c'est un fondement, une idée centrale, un « Grundbegriff », autour duquel s'organiserait un traité théologique.

Le but du présent article est simplement d'attirer l'attention sur les suggestions fournies à cet égard par Vatican II. Le concile, rompant avec une ligne qu'avait récemment proposée le Magistère, nous a ramenés par une volte-face salutaire vers ce qui semble bien être la conception biblique originale, base indispensable de toute réflexion théologique : la notion de peuple de Dieu.

En effet, comme on va le voir, le concile, avec une liberté souveraine, a pris ses distances par rapport à un enseignement magistral

1. *Ekklesiologie im Werden*, Paderborn, Bonifacius-Druckerei, 1940.

2. C'est le titre même de son ch. IV : « Die Stoffauslassung und die Methodenmängel in der heutigen Ekklesiologie », p. 125.

3. *La nuova ecclesiologia*, Roma, Ed. Paoline, 1980.

(celui des « magistri » au sens médiéval du terme) pour adopter un point de vue un peu négligé jusque-là. Ce n'est pas seulement l'encyclique *Mystici Corporis* dont certaines positions radicales furent contestées par l'assemblée conciliaire, mais la notion même de « Corps du Christ » comme point de départ d'une ecclésiologie, qui fut alors laissée pour compte. Redécouvrant la réalité (en même temps que l'idée) de l'« histoire du salut », les Pères conciliaires, avec l'aide de leurs théologiens, ont voulu réintroduire l'Eglise dans ce vaste dessein salutaire de Dieu qui s'inscrit dans l'histoire des hommes.

C'est ce que nous illustrerons d'abord en rappelant comment la notion de peuple de Dieu s'imposa aux Pères au cours des débats que suscita l'élaboration de la Constitution *Lumen gentium*.

Ensuite nous tâcherons de montrer la fécondité de cette redécouverte pour la solution de problèmes qui restent posés, entre autres la question œcuménique concernant la situation des diverses communautés chrétiennes au sein de l'*Una Sancta*.

Le peuple de Dieu au concile

Laissant de côté le travail secret des commissions conciliaires, aux archives desquelles nous n'avons pas encore accès, nous nous contenterons de rendre compte de la marche de la discussion dans l'Aula, d'après les Actes officiels maintenant publiés.

Il semble bien que le premier à proposer d'introduire, après la considération du mystère de l'Eglise, un chapitre spécial sur le « peuple de Dieu » fut Mgr J. Gargitter, évêque de Bressanone, lors de son intervention du 30 septembre 1963, au cours de la seconde session. L'intention de ce prélat (et de ses inspirateurs) était sans doute de voir d'abord tracer le cadre organique selon lequel il fallait envisager l'Eglise-communauté, avant d'aborder les divers éléments qui en composent la structure et concourent à sa fin.

Dans le second chapitre, disait-il, il faut traiter non pas de la hiérarchie, mais du peuple de Dieu d'une manière plus ample et positive. C'est après avoir parlé du peuple de Dieu qu'on devra consacrer un exposé à ceux que, d'entre ses membres et à son avantage, Dieu choisit et établit afin qu'ils le servent⁴.

D'ailleurs l'Ecriture parle abondamment et à maintes reprises du peuple de Dieu, que le Christ s'est acquis par son sang. Qu'on expose donc la

4. « ... primo sermo sit... de Mysterio Ecclesiae, sed deinde cap. II non agat de *hierarchia*, sed de populo Dei, de quo fusiore et magis positivo modo tractandum esse videtur. Postquam de populo Dei actum est, sermo sit de iis, qui ex populo Dei et pro eo a Deo eliguntur et constituuntur, ut eidem inserviant » (*Acta Synodalia Sacrosancti Concilii Oecumenici Vaticani II*, Vol. II. Periodus secunda, Pars I, p. 360).

doctrine du peuple de Dieu, afin que les chrétiens prennent conscience et éprouvent une joie intime de leur dignité et de leur élection par la grâce du Christ en ce monde ⁵.

Cette proposition suscita des réactions diverses. Elle fut repoussée par quelques Pères. Le Cardinal J.M. Bueno y Monreal, de Valladolid, considérait que « cette notion de peuple de Dieu est moins usitée et d'usage récent en théologie, qu'elle manque de fondements théologiques élaborés. Elle concerne d'ailleurs la manifestation externe et sociale du Corps du Christ, qui, en tant que signe, se présente comme un peuple ou une « plebs » hiérarchiquement ordonnée » ⁶. Le Cardinal J. Siri fut du même avis, jugeant que ce concept n'ajoutait rien à la notion d'Eglise ⁷.

Néanmoins la plupart des orateurs firent bon accueil à la suggestion. Plusieurs Pères insistèrent sur le caractère éminemment biblique de l'expression recommandée. Mgr H.R. Compagnone, d'Anagni, fit remarquer qu'elle a été adoptée à dessein dans le Nouveau Testament, parce que l'Eglise est l'aboutissement du peuple de Dieu de l'Ancien Testament ; à ce propos il cita les Actes des Apôtres (15, 14 : discours de Jacques), la 2^e aux Corinthiens (6, 16), la lettre aux Hébreux (8, 10) et le 1^{er} épître de Pierre (2, 9 s.) ⁸. En effet l'Eglise est ordonnée à constituer le peuple de Dieu. Aussi « cette désignation exprime-t-elle, selon les Apôtres, le passage de l'économie du salut de l'Ancien Testament au Nouveau ; elle est grosse de conséquences soit pour l'intelligence plus profonde du mystère même de l'Eglise, soit pour l'enseignement à donner aux fidèles touchant leur dignité surnaturelle et leur ordination à la sainteté » ⁹. Les éléments essentiels du mystère de l'Eglise décou-

5. « In S. Scriptura fuse et frequenter sermo est de populo Dei, quem Christus acquisivit sanguine suo... Exponatur ergo doctrina de populo... Dei, ita ut christiani conscientiam habeant et intimo gaudio afficiantur de eorum dignitate et electione per gratiam Christi in hoc mundo » (*ibid.*).

6. « Aliqualis miratio exsurgit, eo quod, licet non novus, tamen minus usitatus, de quo solum in theologia recenti actum est, nec, ut aestimo, fundamenta theologica huius notionis Ecclesiae attributae adhuc plene elaborata sunt... Notio... populi Dei ad externam manifestationem socialem ipsius Corporis mystici quod foris, ut signum, apparet tamquam populus seu plebs hierarchice ordinata, iuxta easdem causas quae cuilibet societati locum dant » (*Acta...*, Vol. II, Pars II, p. 634 s.).

7. « ... ut poni possit peculiare caput, necesse esset ut locutio « populus Dei » aliquid adderet ultra generalem notionem Ecclesiae » (*Acta...*, Vol. II, Pars III, p. 278).

8. « Ecclesiam Christi constituere in mundo novum Dei populum, et quidem secundum quod iam in Veteri Testamento praedictum fuerat, pertinet ad explicitam praedicationem apostolicam.

« Iam S. Iacobus in ipso Concilio Hierosolymitano sic alloquitur adstantes : « Viri fratres, audite me. Simon narravit quemdam modum primum Deus visitavit sumere ex gentibus populum nomini suo... » Similiter Paulus in II ad Corinthios » (*ibid.*, p. 42 ; cf. p. 44, n. 2).

9. « Haec notio qua, ad mentem ipsorum Apostolorum, exprimitur transitus oeconomiae salutis a Veteri ad Novum Testamentum, praegnans est consequen-

lent logiquement de cette idée de nouveau peuple de Dieu ¹⁰. Mgr J. Schröffer, alors évêque d'Eichstätt, parlant au nom de 69 Pères de langue allemande, appuya ces vues, ajoutant que la même notion est en honneur également dans la liturgie ¹¹.

D'autres mirent en relief l'intérêt qu'elle présente du point de vue œcuménique. Mgr M. Dubois, de Besançon, observa qu'elle peut englober, en sus des membres de l'Eglise catholique, tous les chrétiens qui ont la même foi, les mêmes sacrements, la hiérarchie épiscopale, ainsi que les autres baptisés qui croient dans le Christ Messie et Fils de Dieu, et encore les juifs et plus largement tous les hommes qui croient en Dieu ¹². A ce propos, il eut cette belle comparaison : dans sa route vers Dieu, dit-il, le genre humaine tout entier est composé de diverses caravanes, parmi lesquelles le groupe le plus compact et le mieux équipé est notre Eglise catholique ¹³.

Ce fut toutefois Mgr L. Jäger, de Paderborn, qui développa le plus amplement les mérites de cette notion, plus apte, selon lui, que celle de Corps mystique à décrire la situation des catholiques, celle des autres chrétiens et celle des non-chrétiens relativement au mystère de l'Eglise ¹⁴. Il serait bon, dit-il, d'énumérer les éléments qui constituent la communauté de salut et l'Eglise locale : le baptême, qui nous ordonne à l'Eglise, « l'Eucharistie, où apparaît l'Alliance nouvelle en même temps que le nouveau peuple de Dieu, dont l'unité

tiarum sive ad profundius intelligendum ipsum Ecclesiae mysterium, sive ad fideles edocendos de sua supernaturali dignitate deque sua ad ipsam sanctitatem ordinatione » (*ibid.*, p. 42).

10. « Sic igitur essentialia elementa ipsius Ecclesiae mysterii e notione « populi Dei » logice profluunt » (*ibid.*, p. 43).

11. « *Placet... titulus de populo Dei; est enim terminus biblicus quadam cum sollemnitate elatus in prima epistula S. Petri: « Vos genus electum, gens sancta, populus acquisitionis, qui aliquando non-populus, nunc autem populus Dei »... Unde mirum non est si Ecclesia orans seipsam ut populum Dei intelligit, saepissime enim in liturgia, v.g. in orationibus, hic conceptus invenitur* » (*ibid.*, p. 70).

12. « Sane, hodie, populus Dei, in sensu plenissimo, est Ecclesia nostra... » Sed haec notio stricta, largior praesentari potest.

« Sunt enim de populo Dei, gradu eminenti, ii qui sunt uniti fere eadem fide, iisdem sacramentis, quodam eodem gubernio i.e. ab episcopis.

« Sunt etiam de populo Dei ii qui in Christo Iesu vident missum a Deo, redemptorem, personam divinam, et consequenter suum caput...

« Sunt etiam de populo Dei, nostri fratres iudaici, inter quos semper manent viri [sic] israelitae...

« Sunt etiam de populo Dei fratres nostri qui credunt Deum et saepe in Deum, qui in eo vident ens supremum et remuneratorem... » (*ibid.*, p. 24 s).

13. « ... totum nostrum genus humanum, in suo itinere ad Deum, componitur ex diversis commeatibus (gallice : caravanes). Sed si commeatus optime instructus, solidissimus, quem Iesus voluit, ambulans in via tutissima, est noster commeatus Ecclesiae catholicae... » (*ibid.*, p. 25 s.).

14. « ... attentis discussionibus inter theologos circa doctrinam Corporis Christi mystici vigentibus, melius esse videtur statum catholicorum, ceterorum christianorum et non-christianorum describere relate ad mysterium populi Dei » (*ibid.*, p. 92).

est signifiée et vraiment réalisée dans l'Eucharistie. De la même façon, on met mieux en lumière la relation des Eglises particulières à l'Eglise universelle ... » ; on y exprime mieux également la doctrine biblique du sacerdoce royal, « base et fondement de tous les offices conférés par le Christ à la communauté des fidèles » ¹⁵.

Enfin tel ou tel orateur, comme Mgr Emm. Larraín Errázuriz, évêque de Talca (Chili), parlant au nom de 60 évêques d'Amérique latine, précisa que cette notion de peuple de Dieu a une valeur éminemment existentielle, du fait qu'elle met mieux en relief certains traits jusque-là négligés de l'Eglise concrète : l'importance du laïcat, la fonction prophétique du peuple de Dieu ¹⁶. C'est toute l'Eglise qui porte la Parole de Dieu et lui rend témoignage ¹⁷. Sans doute cette mission est-elle quelquefois trahie par les fidèles. Ce nouveau chapitre sur le peuple de Dieu permet de mieux relever les déficiences qui rendent impossible une vision angélique de l'Eglise et d'inculquer la nécessité de la réforme dans le peuple de Dieu ¹⁸.

15. « ... ratio habenda erit in definitiva redactione de iis quae a quibusdam Patribus iam tanquam adiungenda notata sunt, scil. de Baptismo et Eucharistia tanquam elementis formativis vel constitutivis communitatis salutiferae et Ecclesiae localis ... »

« In Eucharistica celebratione novum foedus apparet simul cum novo populo Dei, cuius unitas in Eucharistia et significatur et vere efficitur. Hoc modo in lucem ponitur etiam relatio Ecclesiarum particularium ad Ecclesiam universalem ... »

« Placet praeterea ... dilucide tractari de doctrina biblica regalis sacerdotii in populo Dei et hoc sacerdotium considerari tanquam basim seu fundamentum eorum munus quae universo christianorum consortio ut tali a Christo committuntur » (*ibid.*).

16. « Efformatio capitis de populo Dei maximi pretii esse censeo ad perficiendum visionem Ecclesiae ... »

« In cap. I. enim, descriptio Ecclesiae erat necessario « essentialis » ; pulcherrima quidem, sed, quodammodo, ut ita dicam, abstracta ac veluti intemporalis ; dum vero Ecclesia peregrinans in terris est mysterium incarnatum in hominibus historiae. »

« Meo humili iudicio, necessarium evadit ut schema istud, a nostra Synodo pastoralis et oecumenica redactum, indicet etiam elementa quaedam magis ad existentiam ipsam adiacentia. »

« In capite de populo Dei hoc proprie fieri potest ac melius quam in capite de Ecclesiae mysterio. »

« Ad hoc magis theologice faciendum opinor necessarium esse introduci in hoc caput descriptio [sic] triplicis muneris populi Dei, scil. muneris prophetici, sacerdotalis et regalis, in quo inveniri fas est veluti tota concretizatio missionis Ecclesiae in historia » (*ibid.*, p. 223 s.).

17. « Possessio verbi Dei non est receptio passiva, sicuti si in capsula quadam custodiretur ne periret. Verba Revelationis spiritus et vita sunt ... »

« Populus Dei, portans in se vim istius verbi, debet de ipso testimonium perhibere sive in praedicatione sive in evangelica vivendi forma » (*ibid.*, p. 224).

18. « Novum caput de populo Dei opportunitatem praebet clare indicandi distinctionem, quam interponere debemus inter essentiam immaculatam Ecclesiae sine ruga, et peccata ac defectus membrorum in saeculorum decursu. Sic impossibile [sic] erit in schemate visio illa angelicalis ... »

« Officium perhibendi testimonium de mysterio Christi necessitatem inducit perpetuae reformationis in populo Dei, sicut datum est perspicere in ista sacrosancta Synodo » (*ibid.*, p. 225).

Toutes les interventions relatives à ce point (j'en ai omis quelques-unes comme moins significatives, mais elle vont presque toutes dans un sens positif) contribuèrent à l'élaboration du chapitre II, qui mit en valeur les divers thèmes évoqués : rapport de l'Eglise avec Israël, aspect communautaire, charismes, sacerdoce royal, catholicité, etc.

La prédilection marquée pour le terme proposé manifestait un retour à la pensée biblique, puisque, de l'avis des meilleurs exégètes, c'est l'idée du (nouveau) peuple de Dieu qui est prédominante chez les écrivains du Nouveau Testament pour caractériser l'Eglise.

Comment pouvait-il en être autrement, si la communauté chrétienne, née et recrutée d'abord en milieu juif, héritait de sa Tradition plus que millénaire et, dans son dialogue incessant avec les juifs, premiers bénéficiaires du kérygme, s'est d'abord appréhendée et justifiée comme l'héritière des promesses faites à Israël ?

Pour ce qui est de saint Paul, Mgr L. Cerfaux¹⁹ l'a montré d'une façon qui paraît en tous points convaincante. Que l'Apôtre ait adopté également l'image du Corps, on peut imaginer que ce faisant il ne s'inspirait pas uniquement de l'apologue hellénistique pour évoquer l'unité organique des divers ministères et des charismes des membres de l'Eglise ; cependant, comme le remarque N. Alstr. Dahl dans un ouvrage bien documenté²⁰ sur le thème du peuple de Dieu, « cette image du Corps n'était qu'une autre expression du peuple de Dieu et non pas une notion concurrente », s'il est vrai qu'elle est déjà familière aux rabbins qui l'appliquent à l'ancien peuple de Dieu qu'était Israël²¹.

Fécondité de cette nouvelle approche du mystère de l'Eglise

Nombreux sont les avantages qu'a comportés cette réintégration du mystère de l'Eglise dans l'histoire du salut.

19. Dans *La théologie de l'Eglise suivant saint Paul*, coll. *Unam Sanctam*, 10, Paris, Cerf, 1942. Pour l'A., « la notion de peuple de Dieu est le centre de la théologie paulinienne » (p. 13).

Pour l'exégèse récente de l'Eglise comme peuple de Dieu, on peut consulter ULR. VALESKE, *Votum Ecclesiae*, München, Claudius Verlag, 1962, I, p. 239-248 ; et plus récemment R. SCHNACKENBURG - J. DUPONT, O.S.B., *L'Eglise, Peuple de Dieu*, dans *Concilium*, n° 1, janv. 1965, 91-100.

20. Nils Alstrup DAHL, *Das Volk Gottes. Eine Untersuchung zum Kirchenbewusstsein des Urchristentums*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1963.

21. « Wir dürfen also darauf schliessen, dass der Begriff « Leib Christi » eine besondere Ausprägung der Vorstellung vom neuen Volke Gottes und nicht ein damit konkurrierender Gedanke ist... »

« Das Bild vom dem Leibe ist aber nicht nur dem griechisch-redendem Judentum, sondern auch den Rabbinern bekannt » (*op. cit.*, p. 226).

Le plus obvie fut signalé d'emblée par de nombreux commentateurs des textes du Concile : l'Eglise, prenant le relais de l'ancien peuple de Dieu, apparaît mieux, dans la continuité du dessein de salut, comme l'instrument privilégié d'une mission universelle et ce, en tant que communauté²². Car l'Eglise n'est pas une coopérative de salut au profit des seuls membres qui lui sont pleinement intégrés ; elle est, comme le dit *Lumen gentium*, le « sacrement du salut du genre humain » et ce caractère d'ouverture vers le dehors lui assigne d'emblée sa vraie place dans le dessein de Dieu²³. La notion de peuple de Dieu appliquée à l'Eglise offre un autre avantage œcuménique sur lequel je voudrais proposer quelques réflexions qui n'engagent que leur auteur.

Peuple de Dieu et œcuménisme

La question de l'appartenance à l'Eglise a provoqué bien des débats chez les théologiens depuis l'encyclique *Mystici Corporis*.

En reprenant ce problème, d'abord dans *Lumen gentium* (ch. 2), ensuite dans le Décret *Unitatis redintegratio*, le Concile a contesté l'identification stricte que *Mystici Corporis*, encore confirmée par *Humani generis*, avait prônée entre Eglise du Christ et Eglise catholique. Par rapport aux chrétiens dissidents en tant qu'individus, *Lumen gentium* aborde le problème selon la catégorie de « communion ». Tout en affirmant le statut privilégié des catholiques, qui sont incorporés pleinement à l'Eglise, la Constitution conçoit le statut des autres chrétiens selon une échelle variée de participation à l'Eglise du Christ²⁴. Dans le Décret sur l'œcuménisme, le Concile envisage le statut des communautés chrétiennes et non plus celui des individus. Qu'il s'agisse des orthodoxes et autres Orientaux séparés ou des communautés d'Occident qui se détachèrent de l'Eglise catholique, le Concile emploie le terme d'Eglises ou de « communautés ecclésiales »²⁵.

Font-elles partie de l'Eglise du Christ ? Le Concile s'exprime en des termes très mesurés. Tandis qu'il désigne ouvertement les communautés orthodoxes comme des « Eglises locales », il ne parle à propos des communautés issues de la Réforme que « d'une affinité particulière et des relations dues à la longue durée de vie du peuple chrétien dans la communion ecclésiastique au cours des siècles

22. Cf. R. ROUQUETTE, S.J., *La fin d'une chrétienté*. Chroniques. II. Coll. *Unam Sanctam*, 69 b, Paris, Cerf, 1968, p. 376 s., 535 ; Y. CONGAR, *Le concile au jour le jour*. Troisième session, coll. *L'Eglise aux cent visages*, Paris, Cerf, 1965, p. 134-142 ; R. LAURENTIN, *Bilan du concile*, Paris, Seuil, 1966, p. 215-219.

23. Nous avons brièvement esquissé ces vues dans notre article *The Church, the Sacrament of the World*, dans *The Way* 6 (1966) 265-274.

24. Voir *Lumen gentium*, II, 14-16.

25. Voir *Unitatis redintegratio*, III, 14 & 10.

passés »²⁶. Déjà lors de la discussion du schéma *Unitatis redintegratio*, plusieurs Pères avaient déploré les réticences du texte et avaient proposé d'appeler ces communautés « églises »²⁷.

Est-il possible et légitime de les désigner de la sorte, non seulement à un titre honorifique, mais en un sens réel ?

Si l'on s'en tient aux représentations par lesquelles on a désigné jadis l'Eglise comme « *societas perfecta* », munie de tous les moyens de son unité, ou comme « Corps mystique », on ne voit pas comment on pourrait l'admettre, et ces communautés devraient être considérées comme en dehors de l'Eglise du Christ.

Mais, à notre humble avis, les petits pas en avant qu'au concile la *Catholica* a faits à la rencontre des frères chrétiens ne lui permettent pas d'en rester là. Si Vatican II a reconnu sincèrement le statut ecclésial des Eglises orientales séparées de la communion catholique, alors qu'il leur manque un élément essentiel selon la conception catholique : l'union au Siège de Rome, le concile était logiquement contraint d'admettre que l'Eglise du Christ *déborde* les limites de l'Eglise catholique et qu'on ne peut plus identifier l'une et l'autre quant à leur extension. C'est d'ailleurs ce qui est impliqué par *Lumen gentium*, lorsqu'elle dit au chapitre 2 : « cette Eglise du Christ, constituée et organisée comme société, *subsiste* dans l'Eglise catholique », phrase ainsi commentée par le Rapporteur de la Commission conciliaire, Mgr André-M. Charue : « c'est afin que l'expression soit mieux en accord avec les assertions concernant les éléments ecclésiaux présents ailleurs »²⁸.

Parler d'« éléments » est trop peu dire, car il s'agit ici de communautés locales qui font partie du mystère de l'Eglise, encore qu'elles ne soient pas en communion parfaite avec l'Eglise catholique. S'il en est ainsi, pourquoi ne pas étendre à d'autres communautés cette possibilité d'appartenance à l'Eglise du Christ, même si ces communautés ne sont pas en pleine communion avec l'Eglise catholique ?

C'est bien ce que semblait insinuer la Commission conciliaire répondant aux requêtes des Pères cités plus haut : « on peut se demander si l'Eglise n'est pas en un certain sens divisée, comme paraît l'affirmer le Concile de Trente lorsqu'il dit que l'Eglise est scindée en de nombreuses et diverses parties »²⁹. »

26. « *Ecclesiae et communitates ecclesiales... cum Ecclesia catholica peculiari affinitate et necessitudine iunguntur ob diuturnam populi christiani vitam praeteritis saeculis in ecclesiastica communione peractam* » (*Unitatis redintegratio*, III, 19).

27. Voir les interventions de NN.SS. Manech, Helmsing et Gray dans notre volume *Un tournant décisif de l'ecclésiologie à Vatican II*, coll. *Le point théologique*, 31, Paris, Beauchesne, 1978, p. 102 s.

28. Cf. *Un tournant décisif...*, p. 97 s.

29. Citons ce beau texte peu connu : « *Quaeritur... utrum in aliquo schismate*

Peut-il y avoir un schisme dans l'Eglise ? Telle est bien la question sous-jacente que le Concile n'a pas traitée explicitement, mais que nous pouvons soulever à sa suite. C'est ici que la notion de « peuple de Dieu » peut nous aider à sortir de l'impasse.

L'ecclésiologie catholique s'est fait parfois un tableau idéal mais ingénu de l'Eglise et de son passé, comme si l'unité promise par le Christ devait être toujours et partout parfaitement réalisée. Comment, dès lors, le Christ aurait-il pu prier pour l'unité des siens, si son Eglise avait toujours été à l'abri de ces déchirements³⁰ ? Si l'Eglise vient d'en haut, elle est aussi faite par les hommes et rien ne nous assure que ceux-ci conserveront toujours intact dans l'histoire ce que l'on a appelé « la robe sans couture ».

Je crois, pour ma part, que les reproches faits par les chrétiens dissidents à l'ecclésiologie de Vatican II sont en partie justifiés : l'Eglise catholique n'a-t-elle pas considéré ce problème de l'appartenance à l'Eglise surtout par rapport à elle-même, au lieu de l'envisager par rapport à l'Eglise apostolique ?

Les frontières de l'*Una Sancta* sont restées, longtemps, assez imprécises. Le critère de l'appartenance était, aux premiers siècles, la fidélité des Eglises locales à la Tradition apostolique, conservée principalement, mais non exclusivement, dans l'Eglise de Rome. Comment appliquer cette norme quand de nouveaux problèmes concernant la foi venaient solliciter les chrétiens et se trouvaient tranchés différemment par les diverses Eglises dites apostoliques ?

Il y a eu des schismes entre Eglises locales : qu'on songe au schisme d'Antioche, qui surgit au IV^e siècle et durant lequel certaines Eglises unies à Rome, comme celle de Basile, restaient en communion avec les chrétiens considérés comme hérétiques, semi-ariens (ou déclarés tels), tandis que d'autres Eglises leur refusaient cette communion³¹. Jusqu'où la *Catholica* s'étendait-elle alors ?

Que dire du schisme d'Orient, à propos duquel les patriarches orientaux n'eurent pas conscience de perpétrer un schisme, mais uniquement de contester les prérogatives de l'Eglise de Rome et

solummodo perplura membra christiana ab Ecclesia Catholica disiungantur et Ecclesia ut talis perfecta et indivisa remaneat, an in hac divisione contra Dei voluntatem facta ipsam Ecclesiam aliquo sensu divisam esse [sic], ut Concilium Tridentinum affirmare videtur his verbis : Ecclesiam 'in multas ac varias partes scindi' (cf. DENZ. 837 a) » (*Acta...*, Vol. II, Pars V, p. 445). Voir notre ouvrage cité *supra* (note 27), p. 103.

30. N'oublions pas que la demande « unum sint » (*Jn* 17,21) fait partie de la « prière sacerdotale » qui se place au moment où, à la veille de sa passion, le Christ voit dans un regard prophétique l'avenir de son Eglise.

31. Cf. Emm. AMAND DE MENDIETA, « Damase, Athanase, Pierre, Méléce et Basile. Rapport de communion entre les grandes métropoles », dans *L'Eglise et les Eglises. 1054-1954. Neuf siècles de douloureuse séparation entre l'Orient et l'Occident*, coll. *Isisikon*, Ed. de Chevetogne, 1955, t. I, p. 261-281.

son autorité, dont l'exercice intempestif apparaissait alors comme un abus de pouvoir ? C'est à juste titre que le Père Congar a proposé, pour caractériser les relations entre l'Occident et l'Orient chrétiens, le terme d'éloignement, d'« estrangement »³², au lieu de voir là un schisme formel, qui sépare tout à fait de l'Eglise.

Aujourd'hui, il faudrait se montrer prudent dans l'application des normes canoniques aux communautés dissidentes. N'avons-nous pas eu, en Occident, un schisme douloureux ? Quand l'Eglise latine avait deux et bientôt trois papes (avec leur obédience particulière, et en celle-ci des saints reconnus) qui s'excommuniaient entre eux, où était l'Eglise catholique ? L'ignorance du véritable sujet du pouvoir pontifical ne maintenait-elle pas les chrétiens de bonne foi dans le giron de l'Eglise ? Ces faits indéniables ne nous obligent-ils pas à modifier notre jugement sur la situation ecclésiale des communautés dissidentes ?

Supposons que nous puissions étendre cette notion d'« estrangement », valable pour les Eglises orientales, à d'autres schismes collectifs, à l'Eglise anglicane et même à la Réforme et aux communautés qui en sont issues — Réforme qui s'est faite, pour un bon nombre, de bonne foi, au nom de l'Evangile et du Christ contre des abus flagrants —, n'aurions-nous pas l'image, familière à l'œcuménisme non catholique, d'une Eglise aux contours indécis, de communautés séparées l'une de l'autre et même opposées l'une à l'autre et qui, néanmoins, garderaient un lien avec l'unique Eglise du Christ ? Le peuple de Dieu, dans l'Ancien Testament, image et préfiguration de l'Eglise, a connu cette séparation entre Israël et Juda, tribus de la même amphictyonie et qui revendiquaient, malgré leurs contestations réciproques, l'appartenance au même peuple de Dieu.

Il me paraît que l'Eglise dont nous parle le Nouveau Testament et dont nous affirmons la permanence dans l'histoire est exposée aux mêmes aléas sans qu'on puisse dire que les forces du mal aient prévalu contre elle.

A ce point de nos réflexions, il est temps d'aborder l'objection que le lecteur doit se faire depuis un moment : comment maintenez-vous, dans cette perspective, la prétention de l'Eglise catholique d'être à elle seule l'Eglise voulue par le Christ ?

Dans la ligne même de Vatican II, on peut, je crois, répondre : il est sûr que le peuple de Dieu, constitué comme un tout par le

32. Y. CONGAR, « Neuf cents ans après. Notes sur le 'Schisme oriental' », dans *L'Eglise et les Eglises*, t. I. [paru aussi en fascicule à part]. Le P. Congar note que « le caractère indivisible de la communion est un vieux principe ecclésiologique, sanctionné par un canon du premier concile oecuménique (Nicée, can. 5), mais il est loin d'avoir toujours été appliqué » (p. 6).

Christ en vue du Royaume, ne peut subsister et agir avec l'efficacité souhaitée par Dieu comme instrument de la Rédemption du monde qu'avec la plénitude des éléments établis par le Christ, éléments qui se retrouvent dans leur totalité, quoique non pas dans leur perfection, dans la seule Eglise Catholique. Pour donner au monde la forme divine voulue par le Christ d'une communauté une, de l'unité parfaite qui sera l'apanage du Royaume final, reflet de l'unité divine, seule l'Eglise catholique est accréditée, à la façon dont l'Etat est muni de tous les moyens appropriés à promouvoir le bien commun du peuple. Ce n'est pas que l'Eglise puisse être tout simplement comparée à un Etat ; nous n'usons ici que d'une analogie. Mais celle-ci éclaire le fait qu'il n'est aucune communauté humaine, même surnaturelle, qui ne doive être constituée et organisée en vue de son maintien.

Or le peuple et l'Etat ne sont pas des grandeurs qui se recouvrent parfaitement. Si l'Etat est le peuple organisé et socialement constitué, s'ensuit-il que toutes les communautés ethniques qui en dépendent subissent son influence et même l'acceptent ? Il s'en faut de beaucoup, même de nos jours, en bien des Etats modernes de quelque envergure. Ne pourrait-on pas concevoir d'une manière analogue la situation de l'Eglise en tant que peuple de Dieu et le statut des communautés chrétiennes dans leur relation avec l'Eglise catholique ? Si l'Eglise est pourvue par le Christ des moyens de salut et des pouvoirs qui leur sont afférents, il ne va pas de soi que les hommes qui sont appelés dans son sein y participent tous en plénitude et mettent également en œuvre ces moyens.

Sans doute, la Providence veille à ce qu'il y ait toujours — c'est du moins la conviction des catholiques — une communauté qui soit porteuse de la totalité des moyens de salut prévus et conférés par le Christ. Mais, nous le savons par l'histoire, les hommes, soit erreur, soit ignorance, peuvent dilapider ce trésor. Ne peut-on pas dire que là où l'œuvre rédemptrice du Christ se prolonge, même imparfaitement et partiellement, dans un milieu social donné, il y a encore action de l'Eglise et, par le fait même, présence visible de l'Eglise ? Les communautés dissidentes sont dans ce cas. Si elles participent inégalement, selon des degrés divers, à la plénitude des moyens de salut, elles ne sont pas détachées de l'*Una Sancta* et elles conservent ainsi un rapport nécessaire avec la communauté catholique qui détient, par pure grâce, l'ensemble organique de ces moyens dont elles n'ont conservé qu'une partie, si importante soit-elle, en attente de leur réintégration.

Sans doute, l'Eglise catholique, de par la prétention qu'elle revendique au nom du Christ, de par sa tradition, ne peut les considérer comme des composantes homogènes de sa communion, mais

rien n'empêche qu'elle les considère comme des parties intégrantes du peuple de Dieu qu'est l'Eglise du Christ. Leurs fidèles, des baptisés, ne sont-ils pas membres de droit du peuple de Dieu, et la mise à profit d'une partie du trésor de l'Eglise dont ils vivent n'est-elle pas déjà une réalisation, imparfaite sans doute, mais réelle, de la mission de l'Eglise au monde ?

Si à présent l'on cherche à préciser quelles sont les conditions essentielles et suffisantes pour que ces communautés puissent être considérées comme parties du peuple de Dieu, il semble qu'on doit mentionner leur volonté d'être fidèles à la tradition apostolique qui comporte : la prédication de la Parole de Dieu contenue dans l'Ecriture, la célébration de l'Eucharistie et une certaine reconnaissance du ministère apostolique, quels que soient par ailleurs ses détenteurs.

Il est bien sûr, au demeurant, que cette reconnaissance de l'ecclésiologie des communautés non romaines — premier pas d'un œcuménisme authentique — ne résout pas tous les problèmes. Sur la voie qui doit mener à l'unité parfaite, persisteront, longtemps encore peut-être, les discussions au sujet de la vraie nature du ministère apostolique et de l'interprétation authentique de la Parole de Dieu. Tout au moins, cette reconnaissance mutuelle permettrait une coopération fraternelle plus intense des communautés chrétiennes à la mission de l'Eglise, coopération qui ne se limite pas — comme bien souvent — à la présence de délégués lors du couronnement d'un nouveau Pape ou de l'installation d'un nouveau Patriarche, voire de l'intronisation d'un nouvel archevêque de Cantorbéry, mais qui, selon le motto proposé par le Conseil Oecuménique des Eglises, les inciterait à « faire tout ce que l'on peut ensemble, sauf ce que la conscience nous interdit au nom de la foi professée ». Peut-être faudrait-il modifier l'image qu'on se fait bien souvent de l'histoire de l'Eglise : loin de voir une unité qui se disloque, ne faudrait-il pas y discerner une unité qui se construit, de par la grâce de Dieu et la force de son Esprit, sur une base authentique, après les divisions que les chrétiens ont crues nécessaires pour éliminer les scandales et revendiquer ce que doit être, concrètement, l'Eglise du Christ dans le monde un et divers où doit s'exercer sa mission ³³ ?

33. En parlant de *scandales*, je songe à la Réforme, qui achoppa sur les désordres de l'Eglise médiévale, qu'il s'agit de la conduite du clergé ou des déviations de la piété populaire (abus des indulgences, etc.). Et en évoquant la mission de l'Eglise dans un monde *un et divers*, j'ai en vue le droit à la diversité qu'ont revendiqué en leur temps les Eglises orientales (orthodoxes) en faveur de leur culte ou de leur organisation... et l'Eglise anglicane dans le sens du respect des particularités nationales ou ethniques.

Par-delà le concile et dans sa visée

Je reconnais bien volontiers que les vues présentées jusqu'ici dépassent la lettre des documents de Vatican II. L'œuvre du Concile n'a pas mis un point final à la recherche et son intention n'était pas d'offrir l'expression définitive de la foi catholique au sujet de l'Eglise et des communautés séparées de la communion catholique. Aucun concile n'a cette prétention : la confession de foi qu'il propose est liée à une prise de conscience, liée à un moment de l'histoire, et elle reste ouverte à de nouveaux développements³⁴. Il me semble que les auteurs qui ont écrit sur ce thème après le concile sont conscients des problèmes non encore résolus. Je me limiterai à deux exemples empruntés à des théologiens de renom, connus pour leur orthodoxie et leur sensibilité à la cause de l'œcuménisme : le Cardinal J. Ratzinger et le Père L. Bouyer.

Voici la conclusion à laquelle le premier aboutit dans son étude « Le ministère ecclésiastique et l'unité de l'Eglise ». Il maintient que « Eglise et ministère sont aussi peu séparables que Eglise et Parole » ; « l'intelligence catholique de l'Eglise... considère que l'Eglise ne se trouve que dans l'assemblée de ceux qui communient ensemble dans le Corps et la Parole du Seigneur — et qu'il n'y a communion eucharistique et communion de la Parole que dans l'union avec les témoins (les Apôtres) ». Pareille conception de l'Eglise, précise-t-il, « ne peut ni ne doit nous faire nier la présence du Christ et du fait chrétien chez les chrétiens séparés ».

L'Eglise comme « communauté de communion », n'existe que « sous la présidence de l'évêque de Rome... ». Toutefois « il faut aussi que la théologie catholique dise, plus nettement qu'elle ne l'a fait jusqu'ici, que, hors des frontières de l'Eglise catholique, il y a aussi « Eglise » sous quelque forme, lorsqu'il y a présence de la Parole »³⁵.

Cela signifie que, d'après la foi catholique elle-même, l'unité de l'Eglise est encore en marche vers son terme, qu'elle ne se réalisera pleinement

34. Cf. notre article *Pour un bon usage des Conciles*, dans *NRT* 101 (1979) 801-814.

35. « Kirche ist... für das katholische Verständnis... nicht anders gegeben als in der Gemeinschaft derer, die miteinander im Leib und im Wort des Herrn kommunizieren — und Kommuniongemeinschaft gibt es, ebenso wie Wortgemeinschaft, nun einmal nicht anders als in der Einheit mit den Zeugen... Wenn man einerseits... zugespitzt sagen könnte dass Kirche Kommuniongemeinschaft unter dem Vorsitz des Bischofs von Rom sei, .. so muss doch auch katholische Theologie deutlicher als bisher sagen, dass mit der tatsächlichen Gegenwart des Wortes ausserhalb ihrer Grenzen auch « Kirche » in irgendeiner Form dort anwesend ist... » (*Das neue Volk Gottes*. Entwürfe zur Ekklesiologie, coll. *Topos-Taschenbücher*, Düsseldorf, Patmos-Verlag, 1972, p. 42 ; trad. fr. *Le nouveau peuple de Dieu*, coll. *Intelligence de la foi*, Paris, Aubier Montaigne, 1971, p. 40).

qu'à la fin des temps, de même que la grâce ne s'achève que dans la vision, bien qu'en elle la communion avec Dieu ait dès maintenant commencé. Ainsi le catholique se sait uni dans *une* même espérance avec ses frères chrétiens séparés, dans l'espérance de l'unique Royaume de Dieu, où il n'y aura plus de division, parce que Dieu sera tout en tous (1 Co 15,28) ³⁶.

Le grand œcuméniste qu'est le P. Bouyer arrive aux mêmes conclusions. Dans son beau livre *L'Eglise de Dieu*, il rappelle à propos des protestants que, si l'unité de l'Eglise et son unicité viennent de la continuité du ministère apostolique, « en rigueur de termes, on ne peut ni dire que les Eglises protestantes sont *des Eglises* au sens qui est le sien (de l'Eglise catholique et orthodoxe), ni soutenir qu'elles font partie de *l'unique Eglise* ».

Ceci, toutefois, est tout autre chose, croyons-nous, que le serait l'affirmation que les protestants n'appartiennent pas, en général, au Peuple de Dieu, ou même que leurs communautés n'ont rien en elles de l'Eglise. L'identification, en effet, entre le Peuple de Dieu et l'Eglise n'est pas actuellement totale. Elle ne le sera que dans l'Eglise eschatologique ³⁷...

En d'autres termes, dirions-nous, l'Eglise authentique est toujours le Peuple de Dieu, et ce Peuple dans toute la plénitude possible de son existence actuelle. Mais le Peuple de Dieu peut subsister aussi là où l'Eglise authentique du Nouveau Testament est incapable de se réunir — tout comme il a existé avant qu'elle n'existât —, et il subsiste en particulier, croyons-nous, de façon indubitable, quoiqu'imparfaite et même positivement déficiente, là où se réunit une assemblée, quelle qu'elle soit, qui s'efforce au moins de maintenir ou de récupérer quelque vestige authentique de ce qui constitue l'Eglise du Christ : ministère apostolique, prédication de la foi reçue des Apôtres, célébration des sacrements de cette foi ³⁸.

... dans la mesure où cette assemblée se constitue sur un vestige de tout cela, et plus encore recherche honnêtement la réalité authentique et pleine de tout cela, sans être *une Eglise*, partie actuelle et manifestation fidèle de *l'unique Eglise*, elle en conserve quelque chose, et surtout, ce qui est peut-être plus important encore, elle tend, fût-ce obscurément, à en recouvrer la plénitude ³⁹.

Il faut lire toute cette section de l'ouvrage (p. 634-643), si nuancée, mais où se trahit l'embarras du théologien qui se veut fidèle

36. « Das bedeutet, dass auch nach Katholischem Glauben, die Einheit der Kirche auf dem Wege ist, dass sie sich erst im Eschaton vollends erfüllen wird, so wie sich die Gnade erst in der Schau erfüllt, obgleich in ihr jetzt die Gottesgemeinschaft wahrhaft begonnen hat. So weiss der Katholik sich in *einer* Hoffnung mit seinen getrennten Brüdern verbunden: in der Hoffnung auf das eine Königtum Gottes, in dem es keine Spaltung mehr geben wird, weil dann Gott alles in allen ist (1 Kor. 15,28) » (*Das neue Volk Gottes*, p. 42 ; *Le nouveau peuple de Dieu*, p. 41).

37. *L'Eglise de Dieu, Corps du Christ et Temple de l'Esprit*, Paris, Cerf, 1970, p. 635 (les soulignés sont de l'auteur).

38. *Ibid.*, p. 636.

39. *Ibid.*, p. 637.

à la lettre de Vatican II et néanmoins cherche à rendre leur poids aux suggestions ou insinuations qui se sont fait jour dans le débat conciliaire en faveur des chrétiens séparés et de leurs communautés.

En tout cas, l'œuvre de la réunion incombe principalement à l'Eglise catholique et à tous ses membres :

La présence continuée, dans d'autres communautés, de chrétiens fidèles, voire l'usage incontestablement fait par Dieu de ces communautés, si insuffisantes soient-elles en soi, pour développer en eux quelque chose, et tellement ! de cette vie de la charité qui devrait être, pour autant, vie dans l'unique Eglise, attestent le caractère insatisfaisant du témoignage passé et *présent* des chrétiens catholiques, le caractère plus insatisfaisant encore de la manière dont les pasteurs de l'Eglise catholique se sont acquittés et continuent de s'acquitter (ou plutôt de ne pas s'acquitter ou de mal s'acquitter) de leur mission ⁴⁰.

Sans partager le pessimisme de l'auteur sur les récents développements de l'activité pastorale de la Hiérarchie au service de l'œcuménisme, on reconnaîtra volontiers que, dans l'œuvre de la réunion, une part importante, pour ne pas dire essentielle, revient au théologien, spécialement à l'ecclésiologue, s'il est vrai que la première démarche d'une réintégration authentique des communautés chrétiennes dans l'unité voulue par le Christ est la reconnaissance de leur ecclésialité. C'est à stimuler cette recherche chez nos collègues théologiens que prétendait le modeste essai (dirons-nous : le ballon d'essai ?) présenté dans cet article.

I 00185 Roma

Piazza S. Maria Maggiore, 7

G. DEJAIFVE, S.J.

Institut Pontifical Oriental

40. *Ibid.*, p. 638 s.